COMMENT PAYER SES TAXES MUNICIPALES

Pour le paiement, privilégiez, dans la mesure du possible :

* **Le paiement en ligne** par l’entremise de votre institution financière.

Simplement accéder à votre compte bancaire en ligne, sélectionnez « le bénéficiaire ou fournisseur municipalité Grenville-sur-la-Rouge » (l’épellation peut varier d’une institution à l’autre) et entrer votre numéro de matricule de **16 chiffres.**

**Voici les noms de « bénéficiaire ou fournisseur » utilisés par les *institutions financières participantes :***

* + Banque de Montréal (BMO) : Grenville Sure la Rouge, Municipalité de, Taxes - Matricule (16 chiffres)
  + Toronto Dominion (TD) : Mun. Grenville-sur-la-Rouge - Matricule (16 chiffres)
  + Banque Nationale du Canada (BNC) : Municipalité Grenville-sur-la-Rouge - Matricule (16 chiffres)
  + Banque Royale du Canada (RBC) : Mun. Grenville-sur-la-Rouge - Matricule (16 chiffres)
  + Scotia Bank : Mun. Grenville-sur-la-Rouge - Matricule (16 chiffres)
  + CIBC : Mun. Grenville-sur-la-Rouge - Matricule (16 chiffres)
  + **Caisse Desjardins :** Municipalité Grenville-sur-la-Rouge – Taxes (Qc) - numéro **76052** suivi du Matricule de 10 chiffres.
* Le dépôt d’un paiement par chèque dans la boîte située à la droite des portes principales de l’hôtel de ville (88 rue des Érables)
* Sinon, les paiements en argent comptant et par carte de débit sont également possibles au comptoir de l’hôtel de ville.